**PE@RL**

**Société par Actions Simplifiée**

**au capital de 459.005 €uros**

**Siège social : 20 rue Atlantis ZAC de la Technopôle**

**87000 LIMOGES**

**488 577 958 RCS LIMOGES**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**EN DATE DU 8 AVRIL 2020**

L’an deux mille vingt, le 8 avril , à 10 heures,

Au siège social,

Monsieur Christian BOUTHILLON, Président de la société PE@RL, Société par Actions Simplifiée au capital de 459.005 €uros, ayant son siège social 20, rue Atlantis – ZAC de la Technopôle – 87000 LIMOGES, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIMOGES sous le numéro 488 577 958 (la «  Société »), a pris les décisions suivantes conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par la collectivité des associés lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2019.

**PREMIERE DECISION**

**Constatation de la réalisation de l’augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de catégories de bénéficiaires par émission de parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de 5 euros chacune et assorties d’une prime d’émission de 6 euros par part sociale**

Le Président expose que la collectivité des associés de la Société a décidé lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2019, d’augmenter le capital social de la Société en numéraire d’un montant maximum de 113.635 €uros par émission de 22.727 actions nouvelles d’une valeur nominale de 5 €uros chacune et assorties d’une prime d’émission de 6 €uros par action, soit une augmentation de capital de 249.997 €uros, prime d’émission incluse.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par la collectivité des associés à l’effet de modifier le montant de l’augmentation de capital et la date de clôture, le Président a décidé en date du 16 décembre 2019 d’augmenter le montant de l’augmentation de capital à 300.003 €uros, prime d’émission incluse, correspondant à une augmentation du capital de la Société en numéraire d’un montant de 136.365 €uros par émission de 27.273 actions nouvelles d’une valeur nominale de 5 €uros chacune assorties d’une prime d’émission de 6 €uros par action, et, de reporter la date de clôture de la période de souscription au 30 mars 2020.

Il rappelle ensuite que la collectivité des associés a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés et de réserver la souscription des actions nouvelles aux personnes physiques ou morales suivantes, agréées par la collectivité des associés en date du 24 octobre 2019 :

* Des adhérents investisseurs de Forinvest Business Angels, Association Loi 1901 dont le siège social est à PARIS (75008), 6, rue de la Trémoille, déclarée auprès de la Préfecture de Paris sous le n° W751206617 ;
* De la société FCI LIMOUSIN, SASU au capital de 19.900.000 €uros, dont le siège social est à LIMOGES (87000), 27, boulevard de la Corderie, immatriculée au RCS de Limoges sous le n° 538 285 057 ;
* et de toute structure créée, dans le but de participer à l’opération de capital, par la société WISEED SA à Conseil d’Administration au capital de 116.700 €uros, dont le siège social est à TOULOUSE (31400), 3, avenue Didier Daurat, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 504 355 520.

Les souscriptions et les versements devaient être reçus au siège social au plus tard le 30 mars 2020 à 17H00. Après examen des bulletins de souscription et de l’attestation de dépôt de capital en date du 8 avril 2020 émis par CIC Haute-Vienne Entreprises – Agence de LIMOGES (87000) – 3 cours Gay Lussac le 8 avril 2020, le Président constate que des souscriptions, d’un montant total de 321.553 €uros, correspondant à la souscription de 29.232 actions émises à la valeur nominale de 5 €uros et assorties d’une prime d’émission de 6 €uros chacune, ont été entièrement libérées en numéraire par virement bancaire ou dépôt de chèque sur le compte n° 30047 14503 00020057505 25 ouvert au nom de la Société dans les livres du CIC Haute-Vienne Entreprises – Agence de LIMOGES (87000) – 3 cours Gay Lussac.

Dès lors, le Président constate que 29.232 actions émises par la Société ont été intégralement souscrites et libérées et représentent 107% de l'augmentation de capital proposée lors de l’Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2019, modifiée par décision du Président en date du 16 décembre 2019.

Le montant de l'augmentation de capital ayant atteint plus des trois quarts de l'augmentation de capital proposée, et l’ayant dépassé de moins de 15%, le Président, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, constate la réalisation définitive de l’augmentation de capital d’un montant de 321.553 €uros correspondant à la souscription de 29232 actions émises à la valeur nominale de 5 €uros chacune et assorties d’une prime d’émission de 6 €uros par action.

**DEUXIEME DECISION**

**Modification corrélative des statuts**

En conséquence de ce qui précède, le Président modifie, conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par décision collective des associés en date du 24 octobre 2019, les statuts de la Société :

ARTICLE 6 – FORMATION DU CAPITAL

Il est rajouté à la fin de cet article le paragraphe suivant :

« *Suivant décision de l’assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2019, le capital social a été augmenté de 146.160 €uros par l’émission de 29.232 actions souscrites en numéraire.* »

Le reste de l’article demeure inchangé.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Cet article est désormais rédigé de la manière suivante :

«*Le capital social est fixé à 605.165 €uros.*

*Il est divisé en 121.033 actions d’une valeur nominale de 5 €uros chacune.*»

**TROISIEME DECISION**

**Pouvoirs**

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal afin d’effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales consécutives aux présentes décisions.

**Le Président**

**Monsieur Christian BOUTHILLON**

**Le 8 avril 2020**